BOURSE AUX LIVRES – BOURSE AUX CD, VINYLES, JEUX VIDEO

La Bourse aux Livres a été créée en 1997 par l'**A**micale des **D**onneurs de **S**ang **B**énévoles d'**E**pône.
La Bourse aux CD, Vinyles, Jeux vidéo a vu le jour en 2002.

Chacune de ces Bourses a lieu une fois par an ; elles sont regroupées depuis 2005.

PRINCIPE :
- vendre et acheter des objets en bon état à des prix raisonnables
- les objets nous sont confiés, nous les vendons pour les déposants
- nous gardons 20% du prix des objets vendus
- les déposants récupèrent 80% du produit de leur vente et tous leurs objets non vendus

* * * * *

En 2008, ces Bourses se dérouleront **salle Jean Monnet** (près de l'Eglise) aux dates et heures suivantes :

- **Dépôt des objets :**
  . mercredi 26 mars de 14h à 18h.
  . jeudi 27 et vendredi 28 mars de 16h30 à 18h30.
  Nous proposons des **rendez-vous** les 27 et 28 mars entre 14h et 16h.

- Vente des objets :
  . samedi 29 mars de 9h à 18h sans interruption.
  . dimanche 30 mars de 10h à 16h sans interruption.

L'entrée est libre.

Si vous êtes acheteur, vous trouverez :
. toutes sortes de livres, neufs ou anciens, des BD, des livres scolaires, classiques ou techniques, des revues exclusivement éducatives (Géo, Historia par exemple), et des romans pour tous les goûts,
. tous genres de CD et disques vinyles, parfois de collection, pour la musique,
. des cassettes vidéo et des DVD, pour les films,
. des jeux vidéo pour matériels spécialisés ou pour PC (enfants et adultes),
. des consoles et accessoires de jeux, du matériel informatique, ...

Si vous voulez déposer des objets, lisez attentivement ce qui suit.

* * * * *

Conditions d'acceptation des objets déposés :

Livres : propres, en bon état, sans rature ni page absente ou déchirée.
CD, DVD : non rayés, non piratés, dans la bonne boîte.
Cassettes vidéo : pas de copie, avec la jaquette d'origine et droit de vente.
Vinyles : non rayés, non déformés, avec la bonne pochette.
Jeux vidéo : complets, avec manuel d'utilisation, et droit de vente légal.
Matériels vidéo : complets, en bon état de fonctionnement, et avec mode d'emploi.

Les objets déposés ne doivent pas porter de marque distinctive à l'exception du marquage réalisé par nos soins.

Formalités pour le dépôt :

- Si vous avez déjà déposé en 2007, et que vous voulez à nouveau déposer en 2008, il est impératif que vous nous contactiez au cours de la semaine précédant les dépôts pour confirmer votre réinscription et savoir si vous pouvez conserver le même code déposant.

- Si vous n'avez jamais déposé, nous vous conseillons fortement de téléphoner pour prendre rendez-vous si vous êtes disponible aux heures indiquées (voir § "Dépôt des objets" ci-avant), ou pour une préinscription qui permettra de réduire l'attente lors du dépôt sans rendez-vous.

Liste des objets déposés :

Chaque objet déposé est repéré par un "code déposant" à deux lettres imprimé sur une étiquette auto-collante lors du dépôt, mais il n'est pas identifié. Pour les livres et les disques vinyle, nous considérons simplement un nombre d'objets déposés et ne demandons pas de liste. Pour tout le reste (CD, DVD, cassettes, jeux et matériels vidéo), vous devez établir une liste d'identification conforme au modèle proposé également sur ce site (modèle "CD", en format PDF imprimable).

Le nombre d'objets déposés n'est pas limité, mais il doit être connu précisément ; il est noté sur le réglement que vous visez quand votre dépôt est terminé, et il fait foi lors de la reprise des objets invendus. Pour information, les modèles de réglement utilisés figurent sur ce site (format PDF).

Lors du dépôt, après votre enregistrement à l'accueil, les objets sont réceptionnés par des bénévoles qui les contrôlent et vous aident à fixer les prix, puis ils sont disposés pour la vente dans la salle. Vous ne vous occupez plus de rien.

ATTENTION : aucun prix ne doit être inférieur à **0,50€**. Si vous pensez que vos livres n'atteignent pas cette valeur, constituez un lot de livres de même nature.

Récupération des objets invendus et du produit de la vente :

Elle se fait **impérativement** le dimanche 30 mars entre 18h et 19h.

Les invendus pourront toutefois être laissés gracieusement à l'intention des seules associations, oeuvres ou écoles qui se seront manifestées auparavant, et pour lesquelles une publicité sera faite lors du dépôt et/ou de la reprise des invendus.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET RENDEZ-VOUS AU 06 89 10 47 38
entre 9h00 et 19h00